

# Défense : lancement du plan « Ambition Armées-Jeunesse »



Citoyenneté, attractivité, justice sociale et égalité des chances constituent les objectifs du plan « Ambition Armées-Jeunesse », qui complète les « Journées défense et citoyenneté » (JDC) et accompagne la montée en puissance du Service national universel.

Annoncé le 25 mars 2021 à Paris, par Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, ce plan propose un parcours ciblé aux jeunes de 13 à 18 ans (*photo*).

**Perspectives.** Il s'agit d'abord de renforcer le rôle social des six lycées de la Défense de Brest, La Flèche, Saint-Cyr-L'École, Autun, Grenoble et Aix-en Provence, qui réservent 15 % des places aux boursiers et plus 10 % des places dans les classes préparatoires à l'enseignement supérieur. Les 370 « classes de défense et de sécurité globale » ont accueilli 9.250 élèves en 2020. Leur nombre

sera doublé pour les généraliser à tous les départements. Le dispositif « Cordées de la réussite » permet aux lycéens issus de milieux défavorisés, mais capables et méritants, de bénéficier du tutorat de 25 % des élèves de cinq établissements de l'enseignement supérieur de la défense, à savoir l'École polytechnique fondée en 1794, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1802), l'École navale (1830), l'École de la gendarmerie nationale (1918) et l'École de l'Air (1933). Les « stages découverte » d'une semaine, obligatoires en classe de troisième, restent accessibles dans les armées. Les dispositifs particuliers « Tous en stage », « Stage armée de l'Air » et « Semaine stage défense » sont proposés aux élèves d'établissements situés en réseaux d'éducation prioritaire (REP) et en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+). La plateforme du ministère des Armées, intitulée « Votre première expérience au cœur de la défense », propose, jusqu'à 30 ans, des stages conventionnés, des contrats d'apprentissage et des contrats armées-jeunesse (10.000 en 2020). En outre, le ministère des Armées propose des engagements dans le cadre du service volontaire civique. La Direction du service national et de la jeunesse coordonne et anime ces actions.

**Bilan 2020.** Les JDC, obligatoires pour tous les jeunes avant leur 18ème anniversaire, en a rassemblé 614.694 en 2020, dont 213.685 en JDC classique, 235.586 en JDC adaptée et 165.123 en JDC en ligne. En outre, 14.498 JDC ont été organisées en « présentiel » en métropole et outre-mer sur 320 sites d'accueil (62 % militaires). A l'issue de la JDC, 89,5 % des jeunes estiment qu'elle leur a donné une meilleure image de la défense et 87,5 % se déclarent satisfaits de leur JDC. Six à douze mois après, cet indice se maintient à 72 %. Il s'en est suivi 199.953 demandes de contact, transmises aux services de recrutement des armées. Par ailleurs, 19,2 % des jeunes ont exprimé leur intérêt pour la défense, dont 23,4 % en JDC classique, 21,9 % en JDC adaptée et 10 % en JDC en ligne. Les JDC ont mobilisé 4.869 animateurs (24 % de réservistes), issus des armées, directions et services ainsi que de la Gendarmerie. Le Réseau territorial des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté compte 167 bénévoles en 2020 et le Réseau jeunesse et citoyenneté 95 réservistes opérationnels. Dans le cadre du Service national universel, plus de 600 missions d'intérêt général ont été proposées par les armées, directions et services. En raison de la crise sanitaire, seulement 75 volontaires ont effectué leur stage de cohésion en Nouvelle-Calédonie. En 2021, 25.000 jeunes volontaires devraient pouvoir effectuer le leur en métropole et outre-mer.

**Loïc Salmon**

Défense : la jeunesse au cœur du lien Armées-Nation

SNU : succès du module « Défense et mémoire »

Armée de l'Air et Marine : une seconde chance pour les jeunes en difficultés scolaires

---

# Armée de l'Air et Marine : une seconde chance pour les jeunes en difficultés scolaires



L'École d'enseignement technique de l'armée de l'air et l'École des mousses offrent des perspectives d'avenir professionnel à des jeunes de 16 à 18 ans sans diplôme, en vue d'acquérir un savoir-faire, technique, et un « savoir-être », grâce à une formation militaire.

Le colonel Thierry Fluxa et le capitaine de frégate Emmanuel Rouve, sortis de ces écoles qu'ils dirigent aujourd'hui, l'ont expliqué à la presse, le 5 septembre 2019

à Paris. Une élève technicienne, qui souhaite devenir mécanicien d'avion, et un matelot diplômé, qui va rejoindre le corps des fusiliers-marins, ont également présenté leur témoignage.

**Les « arpètes ».** Créée en 1949, l'Ecole d'enseignement technique de l'armée de l'air, dite des « arpètes » et féminisée depuis 1999, a accueilli 46.000 élèves, dont 244 en 2019, indique le colonel Fluxa. L'outil numérique et la « réalité augmentée » facilitent l'évolution des formations pour s'adapter aux besoins de plus en plus sophistiqués de l'armée de l'Air et aux attentes des élèves, qui veulent apprendre « autrement » et entrer rapidement dans des unités opérationnelles. L'encadrement est assuré par une trentaine d'enseignants du ministère de l'Education nationale et des instructeurs militaires, issus des unités opérationnelles et qui parlent de leur métier. L'école transmet aussi des valeurs, à savoir respect, intégrité, sens du service, excellence, honneur, travail et discipline. Outre le certificat d'aptitude professionnelle « aéro systèmes », l'école propose aux arpètes, depuis 2016, une scolarité de deux ans débouchant sur le baccalauréat, options scientifique (« bac S ») et technologique (« bac pro »). Tous les élèves qui se sont présentés en 2019 l'ont obtenu : 57,8 % de mentions pour le « bacs S » ; 77,5 % pour le « bac ST2D » (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) ; 88,4 % pour le « bac pro aéro systèmes » ; 100 % pour le « bac pro aéro avionique ». La filière des « bacs pros » devient de plus en plus demandée par les familles.

**Les « mousses ».** Créé en 1856 et fermée en 1988, l'Ecole des mousses rouvre ses portes en 2009 dans le cadre du plan « Egalité des chances ». Seul établissement à incorporer des mineurs (niveau 3ème demandé) sous statut militaire, elle constitue un socle fort pour les équipages de la Marine, souligne le capitaine de frégate Rouve. En effet, le mousse, nourri et logé, signe un contrat d'un an à 350 €/mois. Montée régulièrement en puissance, l'école accueille aujourd'hui 240 élèves/an (27 % de filles), répartis par sections de 30 dirigées par un cadre militaire, sur les sites de Brest et Cherbourg. En 2021, elle va ouvrir un second internat, outil pédagogique de « réalité augmentée ». L'école donne une formation maritime par la pratique de la voile pour acquérir le sens de la discipline et de la hiérarchie. La scolarité, assurée par des cadres de l'Education nationale, dure 10 mois, dont 7 de tronc commun et 3 de formation métier avant les écoles de spécialité (5 semaines à 4 mois) vers 9 métiers différents. Son brevet permet au mousse de s'engager 4 ans comme matelot ou quartier-maître. Ensuite,

il pourra présenter un dossier à l'École de maistrance et devenir officier marinier. En dix ans, l'école a formé 1.828 mousses, dont 80 % sont restés dans la Marine. La majorité des autres a repris goût aux études et continué jusqu'au baccalauréat. « *Un ancien mousse se reconnaît à son sens du devoir, sa conscience professionnelle et son adaptation à la vie* » (Amiral Bernard Louzeau, chef d'état-major de la Marine de 1987 à 1990).

## **Loïc Salmon**

Défense : la jeunesse au cœur du lien Armées-Nation

Garde nationale : faciliter l'engagement et fidéliser

SNU : succès du module « Défense et mémoire »

---

# **Défense : les blessés et les jeunes du SNU à l'honneur**



Des militaires blessés en opération et des jeunes du Service national universel (SNU) ont été inclus dans le tableau final du défilé du 14 juillet 2019 à Paris.

Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, l'avait annoncé à la presse, le 9 juillet à Paris, à l'occasion d'un point de situation sur ces deux sujets : l'un en commémoration du centenaire de la participation des « gueules cassées » de la première guerre mondiale au défilé du 14 juillet 1919 ; l'autre sur la première expérimentation du SNU.

**Soutien aux blessés.** « *Les grands blessés font et feront toujours partie de la famille* », souligne la secrétaire d'Etat. Le dispositif d'accompagnement, pour eux et leur famille, inclut parcours de soins, prise en charge psychologique, reconversion, soutien financier du conjoint en cas d'hospitalisation, et, pour tous les blessés en service, maintien de la carte de circulation. Il implique notamment le Service de santé des armées (SSA), l'institution nationale des Invalides, l'action sociale du ministère des Armées, les cellules d'aide aux blessés de la Marine nationale et des armées de Terre et de l'Air ainsi que l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), présent dans tous les départements. Lors des opérations extérieures (Opex), 644 militaires ont été blessés par armes à feu ou engins explosifs en dix ans, à savoir 94 en 2008, 55 en

2009, 91 en 2010, 168 en 2011, 40 en 2012, 24 en 2013, 51 en 2014, 41 en 2015, 51 en 2016 et 29 en 2017. Le ministère des Armées prend en charge le traitement des soldats en état de stress post traumatique (ESPT). En vue d'en diminuer le nombre, un plan d'action complet porte sur l'information, la sensibilisation des militaires et de leur famille avant le départ en Opex et celle des cadres pour qu'ils alertent rapidement le SSA. Ce dernier compte 41 psychologues et 38 psychiatres, dont certains sont projetés en Opex. Le nombre de militaires en ESPT (Terre, Air, Marine, Gendarmerie et Services communs) en Opex est passé de 55 en 2009 à 133 en 2010, 297 en 2011, 283 en 2012, 384 en 2013, 311 en 2014, 391 en 2015, 370 en 2016, 196 en 2017 et 199 en 2018. Il reste au maximum dans l'armée de Terre et au minimum dans la Marine nationale. La baisse résulte des mesures de prévention, de formation et de suivi, notamment avec l'ouverture permanente du numéro de téléphone « Ecoute Défense » (08 08 800 321). Ce dernier a comptabilisé, pour souffrance psychique, 235 appels en 2013, 283 en 2014, 342 en 2015, 393 en 2016, 612 en 2017 et 647 en 2018. Par ailleurs, l'agence de reconversion « Défense mobilité », qui dispose d'un réseau d'organismes publics et de 7.000 entreprises privées, a pris en charge 128 blessés en 2017, dont 44 ont été reclassés, et 279 en 2018 (92 reclassés).

**Expérimentation du SNU.** La secrétaire d'Etat a visité plusieurs centres du SNU pendant sa phase expérimentale (16-28 juin) dans 13 départements pilotes avec 200 volontaires (filles et garçons âgés de 15-16 ans), encadrés notamment par 104 anciens militaires et réservistes. « *Ils en sont sortis heureux et fatigués* », dit-elle, heureux par la création d'une cohésion entre jeunes qui ne se connaissaient pas et fatigués par la densité des activités. Ainsi, le module « Défense » leur a donné l'occasion de s'entretenir avec des militaires, au sujet de leur métier, et d'apprendre les « réflexes défense », à savoir s'orienter, se protéger et rendre compte. Le module « Mémoire », assuré par 30 personnels de l'ONACVG, leur a permis de comprendre une cérémonie, pour y participer en connaissance de cause, et de parler de l'engagement des jeunes.

## **Loïc Salmon**

Service de santé des armées : garantir aux blessés les meilleures chances de survie

Blessés psychiques : l'opération « Omega » de réinsertion professionnelle civile

307 &#8211; Dossier : « Les blessés en Opex, le retour et après »